

République Française
Département des
Pyrénées-Atlantiques



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 23 JUILLET 2026**

DELIBERATION N°05 - DCM-2026072305

**Nombre de
membres en
exercice : 29**

Présents : 25
Votants : 29
Pour : 24
Contre : 3*
Abstentions : 2**

* M. Guy
BOULANGER, Mme
Catherine PERLANT,
Mme Monia EVENE-
MATEO

** Mme Hélène
URRUTY, Mme
Stéphanie LARRAIN-
GARBISU

L'an deux-mille vingt-six, le vingt-trois juillet à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Mathieu HORN.

Date de convocation : 16 juillet 2026

Membres présents :

M. Mathieu HORN, Mme Marie-Ange THEBAUD, M. Christophe MARTIN, Mme Béatrice ESCOURBIAT, M. Frédéric BILLARD, Mme Fabienne GOYENETCHE, M. Serge DESTUGUES, Mme Morgane CHAZELLE, M. Xavier DAVARD, Mme Martine BECRET, Mme Marie-Christine DUBOY, M. Adberrahmane OUDJEDI, Mme Irène ITHURSARRY, Mme Nathalie BACARISSE, M. François NOGARO, M. Jérôme RANCE, M. Kévin HELENE, Mme Amina EJNAÏNI, M. Guy BOULANGER, Mme Catherine PERLANT, M. Hervé LUYER-TANET, Mme Monia EVENE-MATEO, Mme Hélène URRUTY, M. Gilles LASSABE, Mme Stéphanie LARRAIN-GARBISU.

Membres représentés par pouvoir :

M. Mathieu DELAU donne pouvoir à Mme Morgane CHAZELLE
M. Peio BOULIN donne pouvoir à Mme Béatrice ESCOURBIAT
Mme Lona BARRASA-MARTIAL donne pouvoir à Mme Amina EJNAÏNI
Mme Laurence GUYONNIE donne pouvoir à M. Gilles LASSABE

Secrétaire de séance : Mme Morgane CHAZELLE

Objet :
Modification des
tarifs
d'Autorisation de
stationnement
(ADS)

Rapporteur : Monsieur Christophe MARTIN, *Adjoint délégué aux Finances et à l'Administration générale*

La Commune de Boucau compte la présence de trois taxis.

Le tarif appliqué sur les droits de place pour le stationnement de ces taxis sur la voie publique a été fixé par délibération du 27 mai 2008 pour un montant de 10 € mensuel. Il convient donc de le réviser

Il est proposé de fixer ce droit à 15 € par mois et de procéder au recouvrement de ce produit sous forme de titre de recettes

Où l'exposé de Monsieur Christophe MARTIN et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **FIXE** le tarif du droit de place pour les taxis à 15 € par mois à compter du 1^{er} août 2026,
- **DECIDE** que le recouvrement de ce produit s'effectuera sous forme de titres de recettes.

**Pour extrait certifié conforme
Boucau, le 23/07/2026**

**Le Maire,
M. Mathieu HORN**



**La Secrétaire,
Mme Morgane CHAZELLE**

